

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 JUIN 2026

Avant de commencer la réunion, le Conseil accueille des représentants d'Imerys pour faire une présentation des avancées du projet Emili sur le site de Beauvoir.

Benjamin Magot est responsable relations territoriales EMILI.

Maxime Valero est responsable environnement et foncier, en charge de la coordination de l'étude d'impact environnemental du projet EMILI.

Tous deux donnent des explications sur la phase pilote du projet ainsi que le tracé de canalisation entre Beauvoir et Vicq.

Les habitant·e·s venu·e·s assister au Conseil posent différentes questions au sujet de l'enfouissement des canalisations, la pollution des sols, le pompage de la Sioule, les perspectives d'emploi en local.

Ce pompage est effectué sur une station déjà existante en contrebas du hameau d'Arçon.

La Sioule dispose d'une réserve au niveau du barrage des Fades, et le projet est conçu de manière à respecter des seuils d'alerte en période d'étiage (baisse périodique des eaux).

L'embauche en local sera toujours privilégiée car elle assure une meilleure pérennité que l'emploi de personnes venues d'ailleurs.

Un point est fait sur l'usine commerciale de Montluçon dont sortiront 34 000 tonnes de sel de lithium par an. Elle s'étend sur 40 hectares, la production prévoit la réutilisation des eaux grises, et représente la création de 300 emplois directs.

L'objectif est de terminer toutes les études d'ici avril 2027.

Il y aura sans doute une nouvelle enquête publique fin 2027.

Le projet s'appuie sur un principe de compensation environnementale : il s'agit de trouver du foncier, bois ou zones abîmées, à restaurer ou améliorer.

La restitution des inventaires écologiques est prévue pour le 1^{er} juillet 2026.

L'ensemble des études sont disponibles sur le site d'Imerys.

Le maire ouvre la séance à 20h55.

Isabelle Médard est désignée secrétaire de séance.

Élodie Maury, secrétaire de mairie, est désignée comme auxiliaire au secrétaire de séance.

Présents : Henri-Claude Buvat, Isabelle Médard, Raphaël Echegut, Vincent Reymond, Yvonne Van de Velde, Paul Petoton, Richard Ahsbahs, Évelyne Méseguer, Anne Schiller.

Excusés : Paul Porte, Coralie Robin.

Pouvoirs : Paul Porte à Paul Petoton, Coralie Robin à Isabelle Médard.

1. Approbation du précédent procès-verbal

L'assemblée doit approuver le procès-verbal de la précédente réunion, qui était joint à la convocation.

Le maire et la secrétaire de la précédente réunion, Évelyne Méséguer, signent le PV.

Votants	11
Pour	9
Contre	0
S'abstiennent	2

Le PV des réunions du 5 juin est approuvé à la majorité.

2. Désignation d'un représentant auprès d'Allier Bourbonnais Territoire

À la suite des élections municipales de mars 2026, le Conseil municipal doit élire un nouveau représentant auprès de l'ABT (anciennement ATDA).

Les missions de ce délégué sont principalement de :

- Assurer le lien entre la commune et Allier Bourbonnais Territoires
- Participer aux réunions
- Relayer les informations utiles et opportunités d'ABT aux services municipaux et élus.
- Contribuer à la mise en œuvre des projets accompagnés par la structure, en lien avec les orientations municipales.

M. Paul Petoton se porte candidat. Le conseil procède au vote.

Votants	11
Pour	11
Contre	0
S'abstiennent	0

M. Paul Petoton est élu représentant auprès de l'ABT à l'unanimité.

3. Désignation d'un référent sécurité routière

L'élu correspondant Sécurité routière est le correspondant privilégié des services de l'État et autres acteurs locaux. Il diffuse des informations relatives à la sécurité routière, contribue à la prise en charge de la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité, et contribue à l'élaboration et mise en œuvre des programmes de la politique départementale de sécurité routière au titre de sa collectivité.

Raphaël Echegut se porte candidat.

Le Conseil est appelé à voter.

Votants	11
Pour	11
Contre	0
S'abstiennent	0

Raphaël Echegut est désigné référent sécurité routière à l'unanimité.

4. Validation du bulletin communal de 2025

La commission communication présente au Conseil l'ébauche du bulletin 2025 qui sera distribué d'ici la fin du mois.

Le Conseil doit :

- Valider le sommaire
- Approuver le prochain rythme de publication (à savoir en janvier 2027 pour l'année 2026)
- Examiner la demande d'envoyer le bulletin par mail à celles et ceux qui le souhaitent

Après discussion, le Conseil valide à l'unanimité le sommaire rédigé par Anne Schiller.

Le numéro 27 pour l'année 2025 sera distribué fin juin/début juillet 2026.

Le numéro 28 pour l'année 2026 sera distribué début janvier 2027.

La lettre d'informations Nades et vous sera distribuée environ 1 fois par trimestre.

Le bulletin pourra être diffusé en ligne, via IntraMuros et par mail, aux personnes qui en feront la demande, notamment celles et ceux qui ne vivent plus à Nades mais y ont gardé des attaches.

5. Projet d'engazonnement du cimetière communal

La réglementation en matière de produits phytosanitaires ne permet plus d'effectuer un désherbage satisfaisant du cimetière. Le Maire propose d'engazonner cet espace afin de faciliter l'entretien.

Ce projet pourrait être subventionnable, notamment via la DETR (demande à faire en juillet).

Le Conseil approuve unanimement ce projet qui permettrait un entretien plus facile du cimetière, et serait bénéfique du point de vue des températures.

Il a été préconisé par l'adjoint technique de procéder à l'engazonnement en automne.

Il faudra prévoir l'achat ou la récupération de terre végétale.

Il est proposé également d'organiser une journée participative avec les habitant·e·s volontaires. Cela pourra faire l'objet d'une prochaine lettre d'information.

Votants	11
Pour	11
Contre	0
S'abstiennent	0

6. Demande d'aide intercommunale au titre des fonds de concours

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que la Communauté de communes a attribué un fonds de concours d'un montant de 7603 € pour l'année 2026.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'inscrire ce soutien financier à l'opération d'investissement n° 96 : réfection nids de poule et accotement, dont le devis s'élève à 11 255 € HT (l'entreprise JB Terrassement doit intervenir en ce mois de juin).

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur l'attribution de cette aide.

Votants	11
Pour	11
Contre	0
S'abstiennent	0

L'attribution des fonds de concours à l'opération n°96 est approuvée à l'unanimité.

Paul Petoton fait un aparté au sujet du budget et de l'emprunt contracté l'an dernier pour l'achat des citernes incendie. M. Lionel Ledet du Crédit Agricole a été contacté : en cas de nécessité, le refinancement de cette dette ne devrait pas poser de problème. Un point sur les finances sera fait en septembre pour estimer les besoins de la commune.

Par ailleurs, il est prévu de faire un point d'étape sur le budget avec Mme Strobel du SGC au cours de l'été.

7. Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre des produits des amendes de police

La Commune peut prétendre à bénéficier de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière. Les sommes allouées dans le cadre de ce dispositif devront être utilisées au financement d'opérations visant à créer ou améliorer des équipements intermodaux ou des aménagements renforçant la sécurité routière.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de refaire le marquage au sol dans le bourg et les hameaux, ainsi que d'installer un panneau d'interdiction de stationnement, un panneau stop et un miroir à Lachamp.

Un devis a été demandé à l'entreprise JB Terrassement qui s'élève à 3 189 € HT.

Cette subvention devrait permettre de financer ce projet à hauteur de 1 149 € HT.

Le Conseil est appelé à délibérer sur l'attribution de cette aide et l'approuve à l'unanimité.

Votants	11
Pour	11
Contre	0
S'abstiennent	0

8. Suivi du litige à la suite des travaux chemin de l'étang

Le 1^{er} juin 2026, la commune a reçu de la part du tribunal administratif de Clermont-Ferrand une requête en référé présentée par un riverain du chemin de l'étang, à la suite des travaux effectués en février 2025 (une déclaration de sinistre en responsabilité civile a été faite par la commune à cette période).

La commune a pris conseil auprès de son assistance juridique, ainsi qu'auprès de l'association des maires. Ce mardi 16 juin, la commune a reçu un appel de la SMACL signalant que le dossier avait bien été pris en charge par l'assistance juridique, et qu'un courrier lui serait adressé concernant la suite des démarches. La commune ne doit pas contacter d'avocat de son côté, c'est la SMACL qui en mandatera un directement.

9. Convention de mandat de facturation par l'ONF (recettes des ventes de bois)

La commune a reçu le 5 juin un courrier adressé par Communes forestières France et l'ONF sur la mise en œuvre de la réforme de la facturation électronique en forêts publiques à compter du 1^{er} septembre 2026.

À ce jour, c'est déjà l'ONF qui assure le lien entre la commune et les tiers qui font l'acquisition de bois lui appartenant. Le passage à la facture électronique requiert de confirmer cette volonté via une délibération.

Les conseillers ont reçu un modèle de convention de mandat et sont appelés à se prononcer sur son adoption, ainsi qu'à retourner la délibération prise à l'agence ONF locale.

Votants	11
Pour	11
Contre	0
S'abstiennent	0

La signature de la convention de mandat de facturation par l'ONF est approuvée à l'unanimité.

10. Programmation des évènements estivaux sur la commune

Plusieurs évènements sont prévus à Nades au cours de l'été.

- Samedi 20 juin, à partir de 12 h : fête des Nadois à la salle polyvalente (en extérieur). Les habitants sont invités pour un repas des voisins et un après-midi jeux.
- Dimanche 26 juillet : Brocante annuelle dans le bourg, avec restauration et buvette.
- Samedi 8 août : AG des Amis du patrimoine de Nades et conférence sur les lavoirs.
- Dimanche 9 août : Nuit des étoiles, conférence et observation (à confirmer).

- Samedi 29 août : Saint-Fiacre, à confirmer car la possibilité d'avoir une cérémonie religieuse est compromise, le prêtre n'étant pas disponible. Paul Petoton se renseigne pour en trouver un autre éventuellement.

11. Repas de fin d'année

M. le Maire propose au Conseil une idée d'animation pour le repas annuel qui aura lieu le dimanche 6 décembre 2026 : Carine Achard est une musicienne/chanteuse qui propose un set de chanson française piano/guitare/voix étalé le long du repas, suivi d'une partie dansante si souhaité. Son cachet est de 400 € incluant les charges sociales et le déplacement, auquel il faudra ajouter la SACEM. Elle est disponible le 6 décembre. Nous avons mis une option en attendant que le Conseil donne son avis.

Anne Schiller interroge le Conseil sur la possibilité d'économiser sur l'animation afin de prendre en charge une partie du repas. Cette proposition fait débat. À ce jour, la Commune prend en charge les repas des plus de 65 ans, mais certain·e·s craignent une trop grande affluence si la prise en charge des repas est étendue, ce qui mettrait la Commune en difficulté financière.

À ce propos, aucune décision n'est prise pour le moment. Le Conseil en reparlera.

Concernant le repas, le Maire propose de faire appel à l'Épicurien à Lalizolle, afin de faire travailler un maximum les commerçants locaux.

Enfin, pour les paniers fournis aux personnes dans l'incapacité de se déplacer, il est prévu de faire à nouveau appel au magasin de producteurs à Ébreuil, en anticipant davantage que l'année précédente. Une attention particulière sera portée sur le contenu des colis, afin qu'ils ne contiennent pas d'aliments à cuisiner (compliqué pour les personnes âgées en résidence) ni d'ingrédients difficiles à manger.

Le Conseil approuve à l'unanimité :

- Carine Achard pour l'animation musicale
- L'Épicurien à Lalizolle pour le repas
- Le magasin de producteurs à Ébreuil pour les paniers garnis

12. Renouvellement des contrats des agents communaux.

Le contrat de Mme Élodie Maury au poste de rédacteur contractuel exerçant les fonctions de secrétaire générale de mairie arrive à échéance le 30 juin 2026.

En sa qualité d'employeur, le Maire peut décider de sa prolongation.

Par courtoisie pour la nouvelle mandature, le Conseil avait renouvelé Mme Maury sur un contrat court à l'issue de son précédent CDD en janvier 2026.

Conformément aux informations fournies par le CDG03 en décembre 2025, Mme Maury peut être reconduite sur son poste pour une période de 3 ans maximum (au-delà de 6 ans de renouvellement de contrat au total, le contrat est transformé en CDI automatiquement).

Si Mme Maury obtient entre temps le concours de Rédacteur, le Maire pourra mettre fin au contrat et stagiairiser l'agent.

Le Maire requiert l'avis du Conseil concernant un éventuel renouvellement du contrat pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029.

Votants	11
Pour	11
Contre	0
S'abstiennent	0

À l'unanimité, le contrat de Mme Maury sera renouvelé pour 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2026.

Le contrat de Romain Demortier, adjoint technique, prend fin le 31 août 2026.

Conformément aux informations du CDG, cet agent peut être stagiairisé à l'issue de son contrat. Ce poste de catégorie C ne nécessite pas de concours préalable.

Le Maire devra alors prendre un arrêté de mise en stage, et l'agent débutera un parcours de formation obligatoire au sein du CNFPT.

Le Maire requiert l'avis du Conseil concernant cette éventuelle stagiairisation.

Après discussion, le Conseil décide de renouveler le contrat de M. Demortier pour une durée de 5 mois, du 1^{er} septembre 2026 au 31 janvier 2027. Une stagiairisation en vue d'une titularisation sera ensuite envisagée, sous réserve de l'acceptation de l'adjoint technique.

Votants	11
Pour	11
Contre	0
S'abstiennent	0

13. Projet de vente de la licence IV

La Commune a été contactée le 26 avril par une personne à la recherche d'une licence IV dans l'optique d'ouvrir un bar dans le village de Souvigny.

L'ensemble des conseillers est favorable à la vente de la licence, qui risque d'être invalidée en l'absence d'utilisation.

Un tarif de 8000 € a été proposé à l'éventuelle acheteuse qui devrait nous adresser une promesse de vente en bonne et due forme.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil concernant la procédure à appliquer : faire appel à un notaire ou conclure un acte sous seing privé.

Le Conseil préconise à la majorité une vente avec acte notarié.

Une demande de RDV a été adressée à l'intéressée qui a communiqué au secrétariat ses disponibilités : le Conseil doit s'entendre sur un créneau pour la rencontrer.

Après discussion, la semaine du 6 juillet est envisagée, plutôt en fin de journée (sauf le 09/07). Isabelle Médard et Raphaël Echegut se joindront au Maire pour cette rencontre.

L'intéressée sera recontactée pour convenir d'une date et d'un horaire convenable pour tous.

14. Devenir de la grange Lafayette

Mme Liaudet-Oser a renouvelé son intérêt pour l'achat de cette bâtisse.

Elle a adressé à la Commune un mail récapitulatif des échanges précédents, et demande des précisions sur les conditions éventuelles d'achat.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil au sujet du devenir de ce bâtiment.

La Commune ne fera pas de travaux sur ce bâtiment avant la vente.

Mme Liaudet-Oser avait interrogé le Conseil sur une éventuelle garantie de ne pas être mise en demeure par l'Architecte des bâtiments de France de remettre la maison en son état initial (Avant l'achat par la Commune, des ouvertures ont été pratiquées sans demande préalable).

La Commune ne peut se porter garante pour l'Architecte des bâtiments de France. En effet, si le Maire exprime un avis favorable à la demande préalable aux travaux, il n'est pas responsable de l'avis émis par la suite par l'Architecte des bâtiments de France ou la DDT.

Le Maire donne la parole à Mme Liaudet-Oser : elle réaffirme son offre au tarif convenu précédemment, soit 26 000 €. Elle est en lien avec les Bâtiments de France mais craint qu'ils ne demandent cette remise en état initial. Elle sollicite donc l'appui de la Commune sur ce point.

À la majorité, le Conseil réaffirme son souhait de vendre cette maison, et son intention de ne pas faire de travaux avant la vente.

15. Requête des riverains de la table d'orientation (chemin des Tourtes)

La Commune a reçu plusieurs mails de riverains se plaignant du panorama de la table d'orientation obstrué par des balles d'enrubannage.

La Commune a contacté M. Fradin, président des Maires ruraux, pour connaître les recours éventuels.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil sur ce sujet.

Plusieurs conseillers évoquent la possibilité d'aller en discuter directement avec la personne responsable de ces nuisances. D'autres estiment préférable d'attendre l'avis de M. Fradin, qui préconisera peut-être l'intervention d'un médiateur extérieur à la commune.

Évelyne Méséguer signale qu'elle a été étonnée que M. Paul Porte ait signé une plainte contre son propre conseil. Elle estime que le rôle d'un conseiller municipal est de prendre en charge les réclamations, voire d'en être le médiateur. M. Porte étant excusé pour cette réunion, elle lui fera part de ses observations ultérieurement de vive voix.

À la majorité, le Conseil décide d'attendre la réponse de M. Fradin et privilégiera l'intervention d'un médiateur externe si cela est possible.

16. Questions diverses

Le panneau d'affichage associatif près de la boîte à livres avait été désinstallé à la suite de la mise en place d'une armoire électrique. À la demande d'une habitante, un nouveau panneau a

été remis en place cette semaine par l'adjoint technique, sur le mur des WC publics à côté de la mairie.

La Commune a reçu un courrier de M. Gilles Grasset au sujet de la propriété non entretenue attenante à la sienne. Il requiert l'intervention de l'agent communal afin de détruire le lierre endommageant ses murs. Le Conseil s'oppose à l'unanimité à la mise à disposition de l'employé communal sur une propriété privée.

Néanmoins, la Commune pourrait adresser un courrier de mise en demeure aux propriétaires responsables de l'entretien de cette parcelle.

Plusieurs conseillers estiment qu'il s'agit d'une affaire privée et ne souhaitent pas que la commune intervienne, dans la mesure où ce litige ne présente pas de danger pour la collectivité.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20.